



**THE GRIFFIN TRUST  
For Excellence In Poetry**

**Trustees:**

Margaret Atwood

Carolyn Forché

Scott Griffin

Robert Hass

Michael Ondaatje

Robin Robertson

David Young

**Règlements du Prix Griffin de Poésie**

1. Le Prix Griffin de Poésie

- a. Le Prix Griffin de Poésie, d'une valeur de 100 000 \$C, est décerné chaque année dans deux catégories – internationale et canadienne. Chaque prix est d'une valeur de 50 000 \$C.
- b. Dans chacune des deux catégories, un prix est décerné pour le meilleur recueil de poésie en anglais publié pendant l'année précédente. Un des prix est accordé à un poète canadien ou à un traducteur, le deuxième à un poète vivant ou à un traducteur originaire de n'importe quel pays, le Canada y étant compris.
- c. On évalue les traductions pour leur qualité en tant que poésie en anglais; l'accent est sur la réalisation du traducteur.
- d. Si le prix est décerné pour la traduction d'un livre d'un poète vivant, 60 % du prix est distribué au traducteur et 40 % au poète de l'original. Si le poète de l'original est mort et son oeuvre est toujours couverte par des droits d'auteur, 40 % du prix est distribué à la succession du poète de l'original. Par ailleurs, les débours de cette portion du prix demeurent à la discrétion des juges.

2. Les fiduciaires

- a. Les fiduciaires du *Griffin Trust For Excellence In Poetry* sont :

Margaret Atwood, poète/auteure

Carolyn Forché, poète

Scott Griffin, entrepreneur

Robert Hass, poète

Michael Ondaatje, poète/auteur

Robin Robertson, poète/éditeur

David Young, dramaturge

- b. Il n'est pas permis aux fiduciaires de participer au jugement de toute manière que ce soit.
- c. Il n'est pas permis à un fiduciaire de participer à la sélection des juges s'il tient un intérêt financier dans une maison d'édition qui publie de la poésie contemporaine. \*



\* Au mois de mai 2002, Scott Griffin a acheté la *House of Anansi Press*, une maison d'édition canadienne. Afin de préserver l'intégrité du Prix Griffin de Poésie, il ne participe plus à la sélection de juges. Tout comme pour les autres fiduciaires, il lui est défendu de s'impliquer au processus de jugement. (Ces sauvegardes-ci étant en place, les éditions de la *House of Anansi* sont jugées admissibles pour le Prix Griffin de Poésie.)

### 3. Les juges

- a. Les fiduciaires feront chaque année la sélection de juges qualifiés d'envergure.
- b. Les juges ne doivent pas recevoir un salaire d'une maison d'édition qui publie de la poésie contemporaine.
- c. Les juges dresseront une liste de présélection de jusqu'à sept livres exceptionnels de poésie.
- d. À partir de la liste de présélection, les juges choisiront les gagnants. Les livres présélectionnés canadiens sont admissibles pour les deux prix.
- e. Les juges détiennent une discrétion absolue en ce qui concerne l'interprétation des règlements et leur décision est finale.
- f. Toutes les décisions des juges doivent être unanimes.
- g. [Cliquer ici pour voir le comité des juges actuels.](#)

### 4. Critères d'admissibilité

- a. Le dépôt de candidatures doit être effectué par les éditeurs, auxquels il est permis de remettre un nombre sans limites de titres.
- b. Afin d'être admissible pour le prix international, un livre de poésie doit être une première édition, c.-à-d. qui n'a pas été publié au préalable dans un autre pays, écrit en anglais ou traduit vers l'anglais par un poète/traducteur de n'importe où au monde, le Canada y compris.
- c. Afin d'être admissible pour le prix canadien, un livre de poésie doit être une première édition, c.-à-d. qui n'a pas été publié au préalable dans un autre pays, écrit en anglais ou traduit vers l'anglais par un citoyen canadien ou par un résident permanent du Canada.



- d. Les livres doivent avoir été publiés en anglais durant l'année civile qui précède l'année du prix.
- e. L'attribution à un poète du Prix Griffin de Poésie (ou d'un autre prix) durant l'année précédente ne le rend pas inadmissible pour le prix de l'année actuelle.
- f. Seront considérés seuls les livres de poésie écrits par des auteurs ou par des traducteurs toujours vivants à la date de publication.
- g. Les livres doivent être l'oeuvre d'un seul poète.
- h. Sont admissibles seulement sous forme de traduction (vers l'anglais) les volumes de poèmes sélectionnés et/ou de poèmes complets publiés précédemment.
- i. Sont admissibles seulement sous forme de traduction (vers l'anglais) les volumes de poèmes sélectionnés et/ou de poèmes complets réunissant des poèmes inédits.
- j. Un livre de traductions effectué par deux traducteurs est admissible s'ils ont collaboré dans tout. Un recueil de traductions effectuées par plusieurs mains n'est pas admissible.
- k. Un livre d'un des fiduciaires ou d'un juge du comité actuel n'est pas admissible.
- l. N'est pas admissible un livre autoédité.
- m. Les décisions des juges en ce qui concerne l'admissibilité d'un livre sont définitives.
- n. Tous les livres doivent porter un code ISBN.
- o. La définition d'un livre veut qu'il ait au moins quarante-huit pages.

#### 5. Conditions du prix

- a. Un livre proposé pour le Prix Griffin de Poésie ne sera pas admissible pour le prix si l'éditeur ne consent pas à :

Préparer et encourager le(s) poète(s) sélectionné(s) à participer à toute publicité raisonnable associée au Prix Griffin de Poésie;

Affixer des autocollants du Prix Griffin de Poésie (à être fournis par le Prix Griffin de Poésie) au livre gagnant;

S'assurer de l'approbation par écrit du *Griffin Trust For Excellence In Poetry* par rapport aux illustrations portant des fac-similés du sceau Prix Griffin de Poésie lors de toute réimpression de livre(s) gagnant(s); et d'obtempérer au règlement 6(g)

- b. Les poètes et éditeurs consentent que le *Griffin Trust For Excellence In Poetry* inclue des extraits des livres présélectionnés dans une anthologie du Prix Griffin de Poésie. Un frais unique de permission de 200 \$C sera versé à chacun des éditeurs originaires pour les livres présélectionnés. Le produit des ventes sera offert à une cause littéraire.

#### 6. Procédures et délais pour les soumissions

- a. Les éditeurs peuvent proposer n'importe quel nombre de titres, pourvu qu'ils aient été publiés (ou sont dus à être publiés) avant la date de tombée annuelle du 31 décembre.
- b. Ne seront pas admissibles les soumissions expédiées après le 31 décembre de chaque année, le cachet de la poste faisant foi.



- c. Le Prix Griffin de Poésie peut à tout moment solliciter un livre qui n'a pas été proposé. Le cas échéant, l'éditeur devra faire parvenir un formulaire d'inscription avec quatre copies du livre au Prix Griffin de Poésie et obtempérer à tous les règlements.
- d. Le Prix Griffin de Poésie accusera réception des soumissions.
- e. Ces livres ne sont pas destinés à être retournés aux éditeurs.
- f. Il faut soumettre quatre copies de chaque livre à :

Mme Ruth Smith  
Directrice  
The Griffin Trust For Excellence In Poetry  
363 Parkridge Crescent  
Oakville, Ontario L6M 1A8  
Canada

- g. Chaque soumission doit comporter un Formulaire d'inscription, tout matériel de presse disponible, ainsi qu'une biographie courante et une photo de l'auteur et/ou du traducteur. (Les formats de photo préférés sont des impressions en noir et blanc de 8,5x11 ou haute résolution [300 dpi ou supérieur] TIFF ou JPEG)

#### 7. Finalistes

- a. Une liste des finalistes présélectionnés sera annoncée au mois de mars ou avril de chaque année. La publicité nationale et internationale promouvant les poètes présélectionnés, ainsi que le Prix Griffin de Poésie, commencera au moment de cette annonce et continuera jusqu'après la déclaration des gagnants.
- b. On s'attend à ce que les poètes présélectionnés participent à une lecture de leur poésie dans un événement public et assistent à la cérémonie de la remise des prix.
- c. Une somme de 10 000\$ sera adjugée à chacun des poètes finalistes présélectionnés, sous réserve que le poète finaliste présélectionné assiste et participe à l'évènement annuel de lecture de poésie.
- d. Au cas où un livre présélectionné est une traduction, le(s) traducteur(s) et le poète vivant recevront une part égale des 10 000\$, sous réserve du précédent (c).
- e. La lecture et la soirée de remise des Prix Griffin de Poésie auront lieu au Canada sur deux jours au mois de mai ou de juin de chaque année.
- f. Le Prix Griffin de Poésie assumera les indemnités de voyage et d'hébergement des auteurs qui vivent en dehors de Toronto, Canada.
- g. Les juges dresseront la liste présélectionnée et choisiront les gagnants au cours de délibérations privées. Les éditeurs ne doivent pas recevoir d'annonce en avance de la liste présélectionnée ni des gagnants.

#### 8. Pour de plus amples informations

Les demandes d'information doivent être adressées à :

Mme Ruth Smith  
Directrice  
The Griffin Trust For Excellence In Poetry  
363 Parkridge Crescent  
Oakville, ON L6M 1A8  
Canada  
Téléphone : (905) 618 0420  
Courriel : [info@griffinpoetryprize.com](mailto:info@griffinpoetryprize.com)